

Versailles , le 7 Mars 2018

Le Point de vue de la majorité du conseil syndical

Le conseil syndical va défendre devant l'assemblée générale le travail qu'il a mené tout au long de l'année sur le projet de rénovation de nos parties communes et vous demander de voter pour la poursuite des études afin d'être en mesure, lors de l'AG 2019 de lancer ces travaux sur la base de devis fermes et définitifs . Nous voudrions, avant l'assemblée générale 2018, expliquer combien ce projet nous tient à cœur et représente à nos yeux une des missions essentielles des conseils syndicaux de copropriété : conjuguer la préservation du capital foncier que représente nos résidences avec le plaisir d'y vivre.

Vous trouverez dans ce dossier :

- Une description du projet au stade actuel de son développement afin de vous permettre d'être en mesure de vous déterminer en toute connaissance de cause sur la poursuite de nos études.
- Un dossier " Financement du Projet " auprès du Crédit Foncier dans lequel vous trouverez toutes les modalités de mise en œuvre de cette option.

Le coût estimé de cette opération (≈245 000€) est relativement lourd en valeur absolue mais il doit être rapporté à la valeur de nos biens. Il ne s'agit alors que d'un effort qui **représente à peine un peu plus de 1 % de celle-ci** ! Soit un investissement qui va en changer radicalement la valeur par les améliorations qu'il apporte.

Afin de rendre cette opération accessible à tous, le conseil syndical avec l'aide de notre syndic vous proposera (l'année prochaine) d'étaler sur 3 à 5 ans et même 10 ans cet effort financier en recourant à un emprunt collectif auprès du Crédit Foncier mais vous présente d'ores et déjà toutes les modalités de cette option..

Très cordialement.



Jean-Claude Vallot
Président du conseil syndical
Résidence : Le Parc de la Maye